

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de juillet à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 1er juillet 2021 s'est réuni en session ordinaire, salle Lamoricière en mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET, Évelyne RAULET.

Absents et excusés : Martial RICHARD donne pouvoir à Damien MÉCHINEAU, Solène MOUILLARD donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER donne pouvoir à Morgane BONNET

Préalablement à l'ouverture de la séance, les conclusions de l'étude financière rétrospective et prospective sont présentées à l'ensemble du conseil municipal. Cette présentation est réalisée par Monsieur Richard Laffargue, directeur du bureau d'études BST Consultants.

Après l'étude financière, il est présenté au conseil le projet d'aménagement voirie de la rue du Château d'eau et allée de la gare. Cette présentation est réalisée par Damien MECHINEAU, conseiller délégué.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Marie-Françoise VALIN est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du Conseil municipal du 20 mai 2021.

Evelyne RAULET dit que suite à son intervention sur les remarques de l'Ecole de musique Madame le MAIRE a indiqué qu'elles étaient déjà traitées, or elles sont en cours de traitement.

Le PV du Conseil municipal du 20 mai 2021 est adopté à l'unanimité avec cette observation.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

## 1 - Création d'une Bourse au permis de conduire

Marie Françoise VALIN présente la réflexion entamée avec la Commission Vie sociale concernant l'accès au permis de conduire pour les personnes avec des parcours difficiles. Dans de nombreuses situations, le permis de conduire est la porte d'entrée à la formation, l'emploi et l'autonomie. Devant cet état de fait un groupe de travail a été constitué pour travailler sur le sujet, avec l'objectif d'instituer une bourse au permis de conduire.

Le groupe de travail a été constitué par des différents acteurs du développement local – Département de Loire Atlantique délégation Vignoble, Espace Jeunesse, l'Auto-école de Vieillevigne – ainsi que par plusieurs élus et par la directrice des services.

Marie-Françoise VALIN présente les conditions nécessaires pour bénéficier de la bourse. Elle précise que cette aide financière est modulée en fonction des revenus, et plafonnée à 1 500 € par bénéficiaire.

Marie-Françoise VALIN explique que le point important est la contrepartie en heures de volontariat dans une association. Vieillevigne est riche d'associations et de structures qui pourront bénéficier de ces heures de volontariat. Une réunion d'information a eu lieu pour présenter le futur dispositif, 13 associations étaient représentées. L'objectif n'est pas d'alourdir la charge de travail des associations mais au contraire de leur permettre d'avoir une aide dans leurs activités. Plusieurs associations d'ores et déjà sont intéressées par le dispositif. L'Espace Jeunes est également très moteur.

Marie-Françoise VALIN précise qu'il s'agit de rendre le candidat acteur de l'obtention de son permis. Pour la Commission, au-delà de l'aspect financier, il s'agit d'encourager l'intégration sociale.

Marie Françoise-VALIN dit que la Commission d'attribution est constituée par 3 élus : Marie-Reine LANGLOIS, Christian JABIER et elle-même, par le responsable de l'Espace Jeunes Aurélien GOENEAU et par l'agent chargée du service social de la mairie Valérie PICARD. Le démarrage du dispositif est prévu à l'automne, avec de la communication pour en informer les habitants.

Evelyne RAULET demande dans quel délai sont à réaliser les 25 heures de volontariat

Marie-Françoise VALIN répond que les heures de volontariat sont à réaliser dans un délai ne dépassant pas 2 ans et avant l'obtention du Code, qui déclenche le versement de la bourse.

Evelyne RAULET dit qu'une personne qui travaille devra dégager du temps pour réaliser les heures de volontariat.

Marie-Françoise VALIN dit que l'objectif est d'accompagner notamment des personnes éloignées de l'emploi.

Madame le MAIRE dit qu'il y a des enjeux de mobilité pour les personnes en recherche d'emploi mais aussi en situation d'isolement social. La Commission verra pour chaque candidat les possibilités de mise en œuvre. Si une personne a déjà un peu d'activité, la situation sera étudiée avec discernement.

Marie-Françoise VALIN précise que les heures de volontariat peuvent se faire aussi le week-end, comme par exemple pour une association qui accompagne des sorties ou qui organise un événement.

Sylvain MOULET demande combien de personnes le dispositif pourrait concerner.

Marie-Françoise VALIN répond que dès à présent, 3 ou 4 personnes qui sont accompagnées par la mairie pourraient être rapidement concernées.

Damien MECHINEAU demande quel est le budget prévu.

Marie-Françoise VALIN dit que pour cette année 3 000 € ont été inscrits au Budget. A partir de l'année prochaine, en année pleine, il sera proposé d'y inscrire 4 500 €.

Marie-Françoise VALIN encourage les conseillers à en parler autour d'eux et aux associations dont ils sont membres.

Madame le MAIRE remercie l'Adjointe et les membres de la Commission Vie Sociale pour ce travail

André LEBRETON demande sur quel budget seront inscrits les crédits.

Marie-Françoise VALIN répond que c'est sur le budget de la commune.

Madame le MAIRE dit que cet exemple montre qu'en effet le budget de la commune participe à l'action sociale.

Question adoptée à l'unanimité

## **2 - Décision modificative n° 1 – budget COMMUNE**

Madame le MAIRE explique que cette délibération permet l'inscription comptable correspondant à la vente du reliquat de la parcelle située au 7, rue de L'Hommetière.

Question adoptée à l'unanimité

## **3 - Décision modificative n° 2 – budget COMMUNE**

Madame le MAIRE explique que la commune ayant fait l'objet d'un dégrèvement de la taxe foncière correspondant à la station d'épuration, il convient de rembourser à la Communauté d'agglomération le versement de cette dépense, qui lui avait été facturée en raison du transfert de la compétence Assainissement à l'intercommunalité.

Question adoptée à l'unanimité

## **4 - Subvention exceptionnelle Centre de soins infirmiers de la région d'Aigrefeuille**

Alain BOUCHER dit que le Centre de soins infirmiers n'avait pas demandé de subvention depuis deux ans. Cette année ils se sont adressés à la mairie pour des dépenses exceptionnelles en équipement nécessaires en raison de la crise sanitaire.

Catherine MORCEL dit que les infirmières du centre de soins ont également participé aux campagnes de vaccination.

Sylvain MOULET demande comment est calculé le montant proposé.

Alain BOUCHER indique qu'il est proposé d'y verser une subvention en hausse de 10% par rapport à la précédente, comme pour les autres associations. Il précise qu'il s'agit d'un versement exceptionnel car la date limite de dépôt des demandes est largement dépassée pour 2021.

Catherine MORCEL précise que l'association n'a pas demandé de montant particulier.

Question adoptée à l'unanimité

## **5 - Réhabilitation du complexe sportif Henri Dupont – Autorisation de signature des marchés travaux**

Alain BOUCHER rappelle les enjeux de la réhabilitation du complexe sportif et le programme adopté.

Alain BOUCHER rappelle la procédure de consultation pour les marchés publics de travaux, et les propositions d'attribution des lots par la Commission d'analyse, pour un total de 730 229,15 € HT.

Sylvain MOULET demande s'il n'y avait pas eu un défaut lors des travaux de peinture des restaurants scolaires, confiés à l'entreprise attributaire du lot peinture.

Madame le MAIRE explique que les peintures sont à renouveler plus souvent, c'est pour cela que la garantie décennale ne s'y applique pas.

Damien MECHINEAU confirme qu'il n'y a pas de rapport.

Alain BOUCHER dit que les deux lots non attribués ont été déclarés infructueux. La recherche d'offres pour les lots infructueux se poursuit, en espérant en avoir rapidement pour pouvoir établir le planning des travaux et le présenter aux clubs et associations utilisatrices.

André LEBRETON demande si les montants sont conformes aux estimations.

Damien MECHINEAU répond qu'en effet les risques de surcoût sont forts en ce moment, il y a beaucoup de hausses de prix dans le secteur du bâtiment. Pour l'instant ça ne se ressent pas, les offres rentrent globalement dans les estimations prévisionnelles, mais il faudra voir quand tous les lots seront attribués.

Sophie PACE demande si des entreprises de Vieilleville ont répondu à la consultation.

Madame le MAIRE dit qu'il n'y a pas eu de réponse d'entreprises de Vieilleville.

Alain BOUCHER liste les adresses des entreprises attributaires.

Myriam VERDIE dit qu'il y a quand même des entreprises locales parmi les attributaires.

Question adoptée à l'unanimité.

## **6 - Aménagement de l'Allée Maryse Bastié – Autorisation de signature du marché travaux – Demande de subvention**

Madame le MAIRE dit que des travaux de voirie sont entrepris dans l'allée Maryse Bastié, dans le quartier du Quarteron. Une consultation a été lancée pour ces travaux, c'est l'entreprise GADAIS qui est retenue, pour un montant de 104 354,12 € HT.

Pour le financement des travaux il est proposé de solliciter une subvention au département de Loire Atlantique au titre des « Travaux d'entretien sur voirie communale 2020-2021 ».

Madame le MAIRE rappelle que les travaux d'assainissement seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, en application de la convention de transfert approuvée par le conseil. Elle précise que le coût des travaux d'assainissement reste à la charge de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Question adoptée à l'unanimité.

## **7 - Convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec FIBRE 44**

Damien MECHINEAU indique que FIBRE 44 est la structure qui a été créée pour le déploiement de la fibre optique sur le département de Loire Atlantique, hors Nantes Métropole et la CARENE. AXIONE est l'entreprise qui a été retenue pour réaliser les travaux nécessaires et la maintenance ultérieure.

Vieilleville a été sollicitée pour déterminer les sites d'installation des 4 armoires de rue. Ce travail a été réalisé par les élus avec Fibre 44 sur le terrain, afin de relever les contraintes techniques.

Damien MECHINEAU présente les plans des 4 emplacements retenus. Il précise qu'il a été tenu compte des rues déjà refaites, afin d'éviter de nouveaux travaux.

Myriam VERDIE demande si ce sont les armoires qui vont permettre le déploiement de la fibre dans le bourg.

Damien MECHINEAU confirme que c'est la première étape du déploiement, qui concerne le bourg et la zone est de la commune autour de la zone d'activité de Beausoleil.

Madame le MAIRE précise que l'armoire de Beausoleil est déjà installée. Ces 4 armoires normalement devraient permettre à terme d'irriguer l'ensemble de la commune. L'échéance qui est annoncé aujourd'hui par le département est un déploiement terminé fin 2022.

Damien MECHINEAU dit que les fourreaux qui vont accueillir la fibre sont déjà en place, non utilisés aujourd'hui.

Sophie PACE demande quand la commercialisation doit intervenir.

Damien MECHINEAU dit que FIBRE 44 n'est pas chargé de la commercialisation, ce sont les opérateurs, donc on ne sait pas aujourd'hui encore la date de démarrage. Mais on peut imaginer que ça ira assez vite pour recevoir les offres commerciales.

Damien MECHINEAU indique qu'aujourd'hui l'attente pour avoir la fibre est assez forte, mais il n'y a pas une obligation pour l'habitant de se raccorder. A terme Orange n'aura peut-être plus la volonté de faire la maintenance du câble cuivre, mais pour l'instant ce n'est qu'une hypothèse.

Damien MECHINEAU dit que la Convention d'autorisation d'occupation du domaine public est établie pour une durée de 29 ans, en échange d'une redevance fixée à 11 €/an/armoire.

Question adoptée à l'unanimité.

## **8 - Services de Restauration Scolaire – Autorisation de signature de l'Accord-cadre**

Christian JABIER explique qu'en avril dernier le prestataire du service de restauration scolaire a fait part de ses difficultés financières. Face à cette incertitude la commune a décidé de lancer une consultation pour renouveler le marché qui finalise sa troisième année. Le dossier de consultation des entreprises a été réalisé en interne, sur la base du marché précédent enrichi des préconisations de la loi Egalim, notamment sur des aspects qualitatifs, bio et production locale.

Christian JABIER présente le déroulement de la procédure de consultation publique. Il précise que les offres ont été analysées par une commission composée de Vanessa BROCHARD, de la commission Développement durable, Joël PHELIPPON, de la Commission Affaires scolaires, et lui-même en tant qu'Elus, ainsi que de la directrice Vie scolaire et la directrice générale des services. Les candidats ont pu visiter les deux restaurants scolaires et ont été auditionnés par la commission. Elle s'est réunie le 2 juin et arrêté l'attributaire.

Christian JABIER dit que dans un document distribué par l'opposition dans sa boîte aux lettres il est écrit que Madame le MAIRE et son Adjoint ont lancé un appel d'offres sans réunir la commission d'appel d'offres. Christian JABIER précise que cette consultation n'est pas un Appel d'offres mais une Procédure adaptée, et que la réglementation des marchés publics précise que la Commission d'appel d'offres ne doit pas être convoquée pour les procédures adaptées.

Joël PHELIPPON dit que Christian JABIER avait parlé d'appel d'offres.

Christian JABIER indique que parfois par abus de langage à l'oral on peut parler d'appel d'offres, mais qu'avant de diffuser largement un document écrit il est plus correct de vérifier les informations diffusées. Egalement, il est écrit dans le document que les élus de la minorité souhaitent une restauration de qualité, or c'est ce qui est proposé par le prestataire, pour rappel un élu d'opposition fait partie de la Commission n'analyse.

Sylvain MOULET indique que Christian JABIER n'a pas compris l'article.

Christian JABIER dit avoir très bien compris, et que les élus d'opposition ont le droit de penser différemment mais non d'écrire des contre-vérités.

Christian JABIER présente la durée et la date de démarrage du nouveau marché, et remercie le personnel communal pour son travail pendant les 4 derniers jours de l'année scolaire, le prestataire précédent ayant été déclaré en faillite n'a pas pu assurer la fin de l'année.

Christian JABIER présente les prix du nouveau marché.

André LEBRETON demande quels étaient les anciens tarifs.

Madame le MAIRE rappelle les tarifs du marché précédent. Elle dit que les nouveaux prix sont supérieurs, en raison d'une offre mieux disante avec des critères de qualité élevés, mais toujours à un prix qui reste acceptable pour les familles.

Sylvain MOULET dit qu'il comprend que dans l'urgence de la défaillance du prestataire précédent, il fallait partir sur une liaison froide. Cependant il trouve dommage de ne pas réfléchir à un autre type de restauration comme le font d'autres communes.

Sophie PACE demande si un autre mode de service serait possible dans les locaux actuels.

Christian JABIER indique qu'il y a quelques années la commune a dû faire un choix lors de la construction des deux restaurants scolaires, un par école à la place d'un seul. Ils ne permettent pas dans la configuration actuelle de faire la cuisine sur place.

Christian JABIER dit que la cuisine sur place impose en outre de fortes contraintes en termes sanitaires et de personnel. Le choix de la sous-traitance avec des fortes exigences de qualité est un choix satisfaisant.

Myriam VERDIE dit que la charge salariale serait en effet plus élevée, avec un impact sur le prix des repas.

Alain BOUCHER dit qu'il y a 10 ans les élus s'étaient posés les mêmes questions et fait beaucoup de réunions, et le choix de la liaison froide avait été considéré la meilleure solution. Après tout reste ouvert, mais est-ce que les restaurants scolaires sont modifiables ? Il indique qu'il y a dix ans il était le premier favorable à un seul restaurant scolaire, et aujourd'hui il constate que les deux restaurants fonctionnent très bien.

Sylvain MOULET dit qu'il comprend mais qu'il se demande s'il ne sera pas possible de changer dans deux ans.

Damien MECHINEAU dit que le contrat est proposé pour deux ans renouvelable, rien ne s'oppose à une réflexion.

Nicolas GILLIER invite Sylvain MOULET à travailler sur le dossier si le sujet l'intéresse.

Question adoptée par 25 voix pour de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas

GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON et Évelyne RAULET et 2 voix CONTRE d'André LEBRETON et Sylvain MOULET.

## **9 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

Madame le MAIRE informe le Conseil des décisions prises au titre de ses délégations.

Madame le MAIRE donne la parole à Sophie PACE pour un point sur les manifestations prévue les 13 et 14 juillet.

Sophie PACE informe que le cinéma en plein air devrait vraisemblablement être annulé en raison des conditions météo annoncées. Certains frais resteront à la charge de la commune, comme la location du film qui ne peut pas être annulée aussi tard. Le repas est maintenu, à ce jour avec 200 réservations. Si la météo est trop mauvaise les repas seront à emporter.

Vanessa BROCHARD demande comment les habitants seront informés.

Sophie PACE précise que les supports de communication numériques seront mobilisés, ainsi que le mail des personnes qui l'ont communiqué lors de la réservation.

Sylvain MOULET dit avoir été interpellé concernant un véhicule abandonné dans le village du Taillis.

Daniel BONNET répond que la procédure d'enlèvement pour stationnement abusif est déjà engagée, il y a au total 3 véhicules à enlever. L'enquête de Gendarmerie obligatoire vient de se terminer.

Daniel BONNET dit avoir été à la Commission Développement Economique de l'Agglomération et qu'il est étonné de ne pas avoir vu l'entreprise de Sylvain MOULET parmi les entreprises de la commune ni de l'Agglomération.

Sylvain MOULET confirme que le siège social de son entreprise est à Boufféré en Vendée.

Madame le MAIRE indique avoir un message à faire passer aux 4 élus de l'opposition signataires d'un document à charge du Maire et de la majorité distribué dans les boîtes aux lettres de la commune. Elle déplore la distribution de ce document qui cherche à créer la polémique et à attiser ce qui divise et non ce qui rassemble. Madame le MAIRE regrette que l'opposition utilise ces méthodes sans jamais être venue à sa rencontre ni avoir proposé des idées lors d'un rendez-vous ou en Commission, ce qui n'est pas être dans la construction.

Après épuisement de l'ordre du jour et des interventions Madame le MAIRE déclare la séance terminée.